

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Haguenau-Wissembourg

COMMUNE DE WEYERSHEIM

6212024

Accusé de réception en préfecture
067-216705293-20240912-62-2024-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 12 septembre 2024
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, KLEINMANN Jean-Jacques, REGNIER Clarisse, BLANCK Dominique, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, RICK Stéphane, SORG Fabienne, VATRY Edwige, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

Membres absents : MUGLER Christelle a donné procuration à WERNERT Annie ; BONICEL Bénédicte a donné procuration à HILD Aline, SORGIUS Christian a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier ; GASSERT Cédrine a donné procuration à VATRY Edwige

Objet : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et Plan Communal de Sauvegarde (PCS) –

Madame le Maire informe l'Assemblée que deux documents relatifs à la sécurité des administrés ont été élaborés : le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

En effet l'article L125-2 du Code de l'Environnement stipule que le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Le DICRIM est un document qui recense les risques auxquels sont exposés les habitants de Weyersheim, il est consultable sur le site internet de la mairie.

L'article L.731-3 du Code de la Sécurité Intérieure rend obligatoire l'élaboration d'un PCS pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques. Le PCS définit, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il prévoit l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles, établit une analyse des risques à l'échelle de la commune et détaille les mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Le PCS de la Commune de Weyersheim a été adopté par arrêté du 1^{er} juin 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

P R E N D A C T E de l'élaboration du DICRIM et du PCS.

Accusé de réception en préfecture
067-216705293-20240912-62-2024-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME.

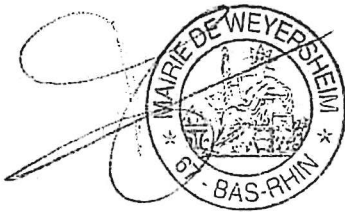
Publié le 19 septembre 2024

Transmis à la Préfecture le 19 septembre 2024

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 18 septembre 2024

Le Maire,
Sylvie ROEHLLY



Le secrétaire,
Bernard FORR